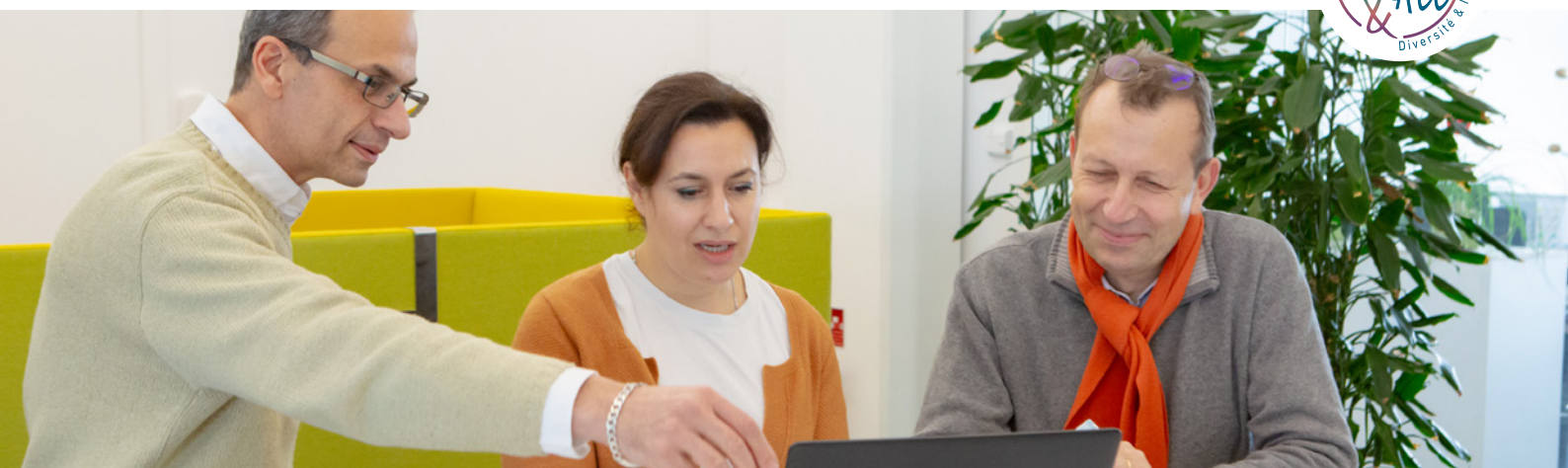


ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

Artelia affirme son engagement



EXERCICE 2025



ARTELIA
Unité Économique et Sociale



ARTELIA Industrie



PRINCIPIA

La loi Rixain, pour les Sociétés de + de 1000 collaborateurs et collaboratrices décline 2 indicateurs complémentaires et ne concerne donc qu'Artelia SAS :

- Écart de représentativité entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants 9,79 %
- Écart de représentativité entre les femmes et les hommes parmi les instances dirigeantes 24,38 %

L'index égalité professionnelle prend en compte plusieurs critères légaux et se décline par le calcul des indicateurs ci-dessous :

INDICATEUR 1

Écart de rémunération femmes - hommes

INDICATEUR 2

Écart de répartition des augmentations individuelles femmes - hommes

INDICATEUR 3

Écart de répartition des promotions femmes - hommes

INDICATEUR 4

100 % de femmes augmentées au retour de congé maternité

INDICATEUR 5

Présence des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise

EACH & ALL

**Aller encore plus loin en
matière de diversité et inclusion**

La politique Diversité & Inclusion du Groupe Artelia constitue un axe fort de notre politique RSE.



Cliquez ici

Pour en savoir +



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

Artelia affirme son engagement



INDICATEURS 2026 (exercice 2025)	UES ARTELIA	ARTELIA INDUSTRIE	PRINCIPIA
Ecart de rémunération (en %)	39/40	39/40	37/40
Ecart de taux d'augmentation individuelle (en points de %)	20/20	20/20	35/35
Ecart de taux de promotions (en points de %)	15/15	15/15	
Augmentation au retour d'un congé maternité (%)	15/15	15/15	15/15
Nombres de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10	0/10	0/10
INDEX (sur 100 points)	89	89	87